

## Lois Divines, Lois Humaines : Une Alliance Intemporelle par le Rabbin Mikael Journo

Il est largement répandu d'évoquer les "tables de la Loi", bien que la Torah n'y fasse jamais directement allusion, préférant les termes "לוחות הברית" ou "לוחות העדות", traduits par les tables des témoignages ou les tables de l'alliance.

Ces termes suggèrent davantage des témoignages de la relation privilégiée entre l'humain et le divin, voire les fondements d'une alliance spirituelle entre Israël et le D.ieu d'Israël.

À travers l'histoire, le judaïsme a souvent été dépeint comme une religion imposant une multitude de lois à son peuple.

Bien que notre tradition religieuse compte plus de 613 lois, elle se distingue par la prééminence accordée à l'étude de la Torah, permettant à l'homme d'agir en comprenant pleinement le sens profond de ses actions.

La première table énonce les lois régissant les relations entre l'humain et le divin, tandis que la seconde enseigne les relations interpersonnelles. Il est notable, et cela mérite d'être souligné, que le judaïsme, loin de privilégier exclusivement la relation au divin, accorde une importance équivalente, voire plus grande, aux relations interpersonnelles, marquant ainsi une révolution sociale et spirituelle.

Selon le Rabbin Samson Raphael Hirsch, les tables avaient une forme cubique, figure géométrique parfaite comme pour nous dire que toutes les lois sociales ou divines forment un tout, un ensemble. Supprimer ou ajouter un seul commandement, et c'est tout l'ensemble qui s'écroule et s'évapore.

Il est intéressant de noter aussi que la forme que nous adoptons pour évoquer les dix commandements a une forme arrondie, alors que, selon la Torah, les tables avaient une forme cubique, un peu comme le symbole du cœur qui exprime l'amour. Alors que le cœur biologique n'a aucune ressemblance avec son symbole, on peut dire que pour les deux cas, les hommes ont arrondi les angles en s'appropriant la Torah comme l'amour, ainsi que le Talmud l'enseigne, D.ieu exige de nous l'amour. רחמנא ליבא בעי

Notre Paracha de Michpatim, traite d'une série de lois sociales et humaines. Elle s'ouvre par "ET voici les lois...". En hébreu, "Vav" ו, dessinée comme un crochet, signifie également un lien fort. Cela souligne que ces lois sont intrinsèquement liées aux dix commandements que nous avons lus et étudiés la semaine précédente, et surtout que toutes les Mitsvot ont été données par D.ieu au mont Sinäi.

On peut s'interroger sur la nécessité que ces lois sociales et humaines aient été émises par le divin. Bien que n'importe quel législateur humain aurait pu les promulguer, la réponse réside dans le fait que ce qu'un législateur édicte peut être sujet aux fluctuations des modes, des politiques, voire des évolutions ou révolutions sociétales.

En revanche, lorsque D.ieu donne Ses lois, elles revêtent un caractère immuable, soulignant ainsi leur intangibilité et leur pertinence à travers toutes les époques.